

nique, sur le plan de celui qui a été abandonné en 1929. J'ai été ravi, et même un peu surpris, de constater qu'en 1927 le gouvernement de chaque province du Canada désirait—et les archives du ministère du Travail en font foi—le maintien de cette loi. L'Administration actuelle est convaincue, d'après les résultats obtenus pendant les dix années d'application de la loi, que l'adoption d'une autre mesure tendant à favoriser l'enseignement technique et professionnel pour la jeune génération canadienne, est justifiée.

La loi des pensions de vieillesse est un problème plus délicat. Le premier ministre a signifié son intention de le résoudre, mais il n'a pas encore été décidé à quel degré la mesure progresserait pendant la présente session. Avant d'exercer une action définitive, il faudra soigneusement étudier la question de juridiction entre les provinces et le fédéral.

Le discours du trône comporte d'autres sujets, que je n'entreprendrai pas d'analyser aujourd'hui. Ces sujets ont été largement traités dans une autre Chambre, et je recommande à mes collègues de lire attentivement les déclarations que le très honorable premier ministre a faites hier. Répondant à certaines critiques visant son attitude et ses déclarations à la Conférence impériale, il a affirmé que cette attitude et ces déclarations étaient conformes aux principes établis, dans les discussions avec le gouvernement britannique, par l'un de nos plus grands hommes d'Etat canadiens, le très hon. sir Wilfrid Laurier.

Il n'y a, ce me semble, guère à répondre au discours que mon honorable ami le leader de l'autre côté de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) a prononcé hier soir. Mon honorable ami s'est borné à condamner la politique tarifaire du gouvernement, qu'il estime erronée. Les vues qu'il a exprimées à cet égard étaient franchement présentées, mais ce n'est pas le moment d'entamer un débat sur le tarif. Je désire féliciter mon honorable ami pour le ton général de ses déclarations. Je crois que le thème de son discours pourrait servir de modèle dans tous les débats qui s'engageront en cette Chambre, en ce sens que le motif fondamental de toute discussion devrait être plutôt l'intérêt national que des considérations politiques.

Bien qu'ayant le plaisir de siéger au Sénat depuis déjà un bon nombre d'années, je n'ai pas la prétention d'être un patriarche en cette Chambre. Permettez-moi cependant de faire remarquer, en passant, que si plusieurs de nos collègues qui possèdent une aussi longue expérience et une aussi profonde connaissance des affaires publiques et des questions commerciales et professionnelles, consentaient à participer plus activement à nos délibéra-

L'hon. M. ROBERTSON.

tions, le Sénat serait encore plus utile qu'il l'est aujourd'hui. Plusieurs honorables sénateurs, que nous entendons trop peu souvent, pourraient discuter les nombreuses questions d'intérêt public, soit en Chambre, soit en comité, et le Canada tout entier en bénéficierait. Loin de moi la pensée de critiquer quelque collègue, car il est bien entendu que je n'ai à cœur que les intérêts du pays, quand je suggère que l'on rendrait au Canada un précieux service en manifestant pour les sujets nationaux un intérêt aussi vif que celui qui est parfois manifesté pour la date de l'ajournement. Je crois que le pays apprécierait fortement une activité un peu plus grande de la part de cette Chambre.

L'honorable M. CASGRAIN: Très bien, très bien.

L'honorable M. ROBERTSON: Je n'abuserai pas davantage de votre temps. Ainsi que je l'ai dit au début, je n'avais pas préparé de discours, et je n'avais pas une note devant moi. J'espère sincèrement que plusieurs autres sénateurs poursuivront le débat, car je n'avais nullement l'intention de le clore.

L'honorable M. FORKE: Honorables messieurs, malgré les quelques notes que j'ai préparées, je ne m'attendais guère à prendre la parole aujourd'hui, mais après les remarques de l'honorable sénateur de Welland (l'honorable M. Robertson), je me sens encouragé à participer au débat et j'espère que vous daignerez écouter avec patience les quelques observations que je désire vous présenter sur certains sujets importants.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter nos deux collègues pour les discours méritoires qu'ils ont prononcés en proposant et en appuyant l'Adresse. L'honorable sénateur de Boissevain (l'honorable M. Schaffner) a employé le ton de l'optimisme, et à cet égard la Chambre tout entière partage son sentiment. En dépit du chômage actuel et des autres problèmes qui se dressent devant nous, je crois, comme tous ceux de mes compatriotes qui ont foi en l'avenir, que le temps apportera le baume souverain.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER: Mon honorable ami voudra-t-il élever la voix?

L'honorable M. FORKE: Je m'y efforcerai. C'est avec plaisir que j'ai écouté le discours de notre collègue qui a appuyé l'adresse (l'honorable M. Bourque) et qui s'est exprimé dans les deux langues. Depuis ma participation aux affaires parlementaires et, devrais-je ajouter, depuis mon séjour en la cité d'Ottawa, j'ai constaté le désavantage qu'éprou-